

Résumé de l'épreuve de l'oral de présentation du chef d'œuvre.

Rappel, modalités d'évaluation du chef d'œuvre :

- 1ère partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire.

- 2ème partie de la note (50%) : **oral de présentation.**

Déroulement de l'oral de présentation :

Tous les candidats passent l'oral de présentation suivi de questions, Durée globale de **15 minutes** avec une répartition indicative de **10 minutes de présentation** et **5 minutes de questions**.

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions, il comprend les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

Composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel, un des évaluateurs a suivi la réalisation du chef d'œuvre.

Les capacités à développer lors de cette présentation
La capacité à montrer en quoi la réalisation du chef-d'œuvre relève de la démarche de projet et à relater la démarche utilisée pour conduire à sa réalisation.
L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef d'œuvre et de la démarche adoptée et la capacité à analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie.
L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre et à transposer la démarche de projet adoptée durant ses P.F.M.P. et dans sa future pratique professionnelle.
L'aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation.